

**PROGRAMME DE COOPÉRATION**  
**ITALIE-FRANCE « MARITIME » 2014-2020**

**Synthèse du Rapport de mise en œuvre annuel**  
**Année 2018**

## RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

(art. 50, par. 9, du règlement (UE) 1303/2013)

### Le Programme.

Le Programme de Coopération Italie-France Maritime 2014-2020 couvre les territoires suivants : Sardaigne, Ligurie, Corse, Alpes-Maritimes, Var, Massa-Carrare, Lucques, Pise, Livourne et Grosseto, avec une population d'environ 6 500 000 habitants.

Le Programme s'articule autour de 5 Axes prioritaires :

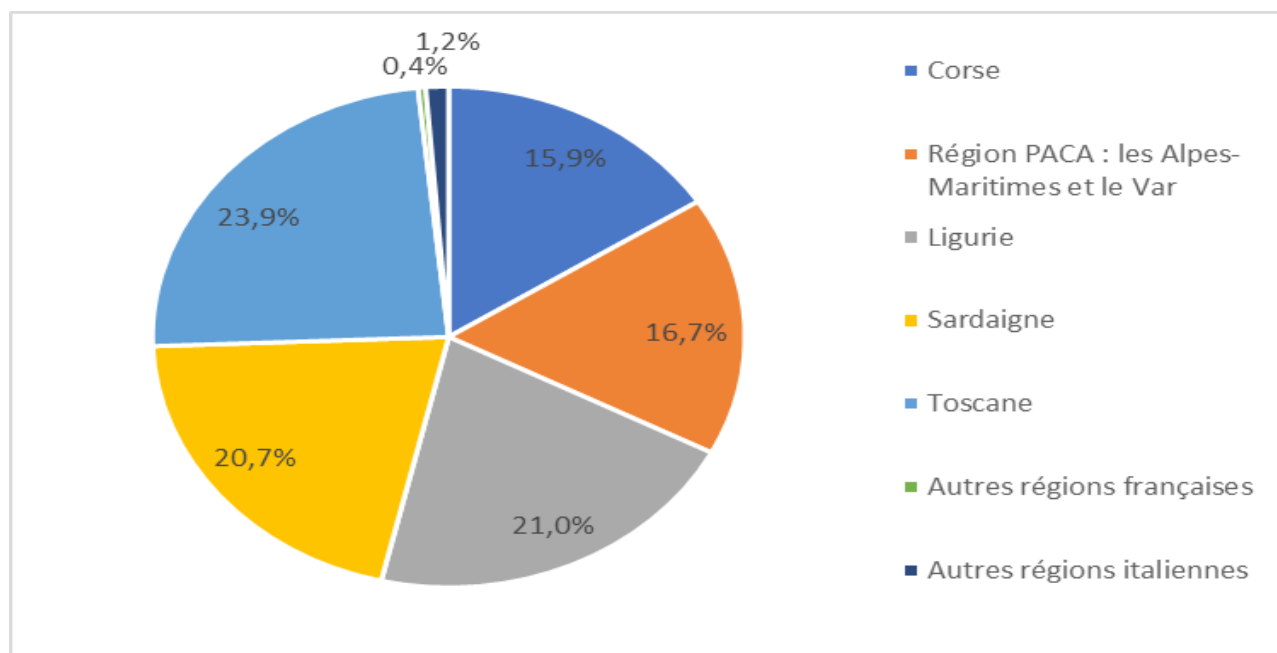
- Axe 1 « Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières » ;
- Axe 2 « Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques » ;
- Axe 3 « Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires » ;
- Axe 4 « Augmentation des opportunités d'emploi, durable et de qualité, et d'insertion par l'activité économique » ;
- Axe 5 « Assistance technique ».
- 

Le Programme dispose d'un budget de 199 649 897,00 € (FEDER + CN), dont 169 702 411,00 € issus du FEDER.

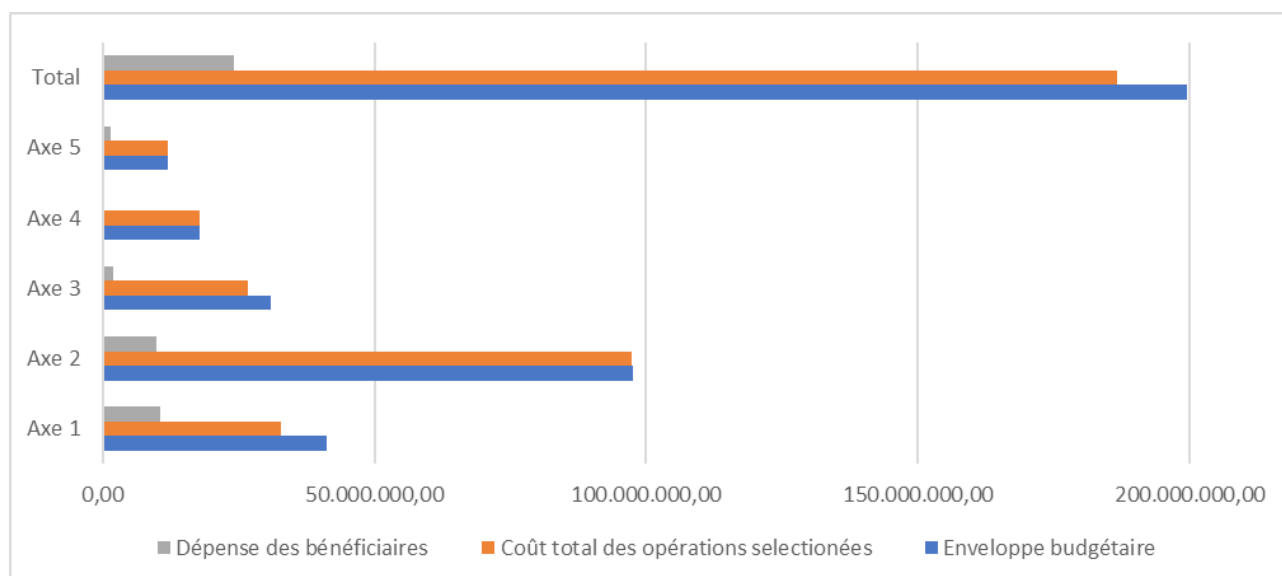
Au 31/12/2018, le Programme a lancé la plupart des interventions prévues par la publication de 3 Appels. La faible partie des interventions qui n'a pas encore été lancée sera activée par le IV<sup>e</sup> Appel publié le 13 mars 2019.

Les projets sélectionnés (avant le 31.12.2018) sont au nombre total (incluant l'Axe 5) de 99 et représentent un coût total de 186 673 286,00 € (FEDER + CN) - dont 147 741 096,63 € FEDER - ce qui représente 93,5 % du budget du Programme. Avec le 4<sup>e</sup> Appel, toutes les ressources à la disposition du Programme seront utilisées.

Les bénéficiaires (partenaires du projet) des 4 premiers Axes du Programme sont au total 723, leur répartition territoriale est indiquée au graphique ci-dessous.



Les dépenses engagées par les bénéficiaires et vérifiées par les contrôleurs conformément à l'article 125 du règlement (UE) n° 1303/2013 à la fin de 2018 s'élèvent à 24 137 453 € (FEDER + CN) et représentent 12,1 % de l'allocation du Programme.



La dépense cumulée des demandes de paiement envoyées à la Commission UE au 31/12/2018 s'élève à 13.126.110,00 €.

Le PC a donc atteint tous les objectifs de dépense fixés pour fin 2018 : il a largement dépassé le seuil de dégagement d'office de 3 648 522,00 € (FEDER + CN) et les valeurs cibles des indicateurs financiers inclus dans le cadre de performance.

Il a également dépassé les valeurs cibles intermédiaires des indicateurs de réalisation et d'étape clé de mise en œuvre du cadre de performance.

## Les activités réalisées dans chacun des Axes du PC.

### ***Axe 1 - Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières***

La mise en œuvre de l'Axe est intervenue par la publication de 2 Appels :

- le 1<sup>er</sup> Appel a favorisé la mise en œuvre de projets simples pour : i) la création d'un réseau transfrontalier visant à fournir des services pour l'incubation des nouvelles entreprises dans des filières prioritaires transfrontalières ; ii) la création d'un réseau transfrontalier visant à fournir des services d'accompagnement aux entreprises existantes dans les filières prioritaires transfrontalières ; iii) la création de réseaux/grappes d'entreprises, pour l'utilisation d'un personnel hautement qualifié et pour des investissements visant à l'exploitation économique de nouvelles idées ; iv) le renforcement de la compétitivité territoriale des entreprises de la zone transfrontalière ;
- le 2<sup>e</sup> Appel a soutenu des projets visant à investir dans la promotion de produits touristiques et dans l'amélioration de l'accessibilité et de la durabilité de l'offre touristique.

Les projets financés par les deux Appels sont au nombre de 26 pour 181 bénéficiaires.

Les projets financés concernent :

- la création de grappes/réseaux d'entreprises et le développement de la compétitivité territoriale (labels et stratégies communes) : 46 % des cas.
- la promotion des produits touristiques et l'amélioration de l'accessibilité et de la durabilité de l'offre touristique (promotion du tourisme et d'itinéraires expérientiels, infrastructures dans les zones intérieures, amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, etc.) : 19 % des cas,
- la création de services pour les entreprises existantes (services d'amélioration de la stratégie d'entreprise, organisation de l'entreprise, innovation et transfert de technologie, positionnement sur les marchés locaux et

étrangers, etc.) : 19 % des cas,

- la création de réseaux de services pour les nouvelles entreprises (services de pré-incubation, d'incubation, de post-incubation, etc.) qui ont l'intention d'intervenir dans les filières bleues et vertes (16 %).

Fin 2018, 80 % des projets financés sont en cours de réalisation, les 20 % restants ont été lancés. Les projets financés ont permis d'obtenir des premiers effets :

- création de 7 réseaux de services transfrontaliers pour les nouvelles entreprises et 2 réseaux de services transfrontaliers pour les entreprises existantes, et soutien apporté à 1 272 entreprises,
- création de 3 labels touristiques communs pour les produits écotouristiques,
- définition de 3 stratégies communes afin d'améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises de la zone transfrontalière.

Les ressources affectées aux opérations financées s'élèvent à 32 831 733,00 € (FEDER + CN) et représentent 79,52 % du budget de l'Axe.

Les dépenses engagées par les bénéficiaires et vérifiées par les contrôleurs s'élèvent à 10 482 235,00 € (FEDER + CN) et représentent 25,39 % des ressources de l'Axe.

Au cours des premiers mois de 2019, le 4<sup>e</sup> Appel a été lancé dans le but de promouvoir la réalisation de projets simples pour l'acquisition de services par les nouvelles entreprises et pour l'acquisition de services par les entreprises existantes. Les ressources affectées à cet Appel s'élèvent à 8 631 449,49 € (FEDER + CN) et permettront d'utiliser pleinement toutes les ressources de l'Axe.

## ***Axe 2 - Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques***

En ce qui concerne l'Axe 2, 3 Appels ont été publiés. Le 1<sup>er</sup> Appel prévoyait la réalisation de :

- projets stratégiques intégrés « thématiques » destinés à la prévention et gestion conjointe des risques résultant des inondations ;
- projets stratégiques intégrés « thématiques » destinés à la prévention et gestion conjointe des risques résultant de l'érosion côtière ;
- projets simples pour la création de systèmes de surveillance communs contre l'ensablement des ports ;
- projets simples et projets stratégiques intégrés « thématiques » pour la conservation, la protection et le développement du patrimoine naturel et culturel ;
- projets stratégiques intégrés « territoriaux » pour la mise en réseau du patrimoine historique et naturel des petites îles.

Le 2<sup>e</sup> Appel a permis le financement de :

- projets destinés à la sécurité de la navigation ;
- projets destinés à la réalisation de plans d'action et d'actions pilotes pour l'élimination des déchets et des eaux usées dans les ports ;
- projets destinés au développement de réseaux transfrontaliers de sites culturels et à la gestion intégrée du patrimoine culturel.

Le 3<sup>e</sup> Appel a permis le financement de :

- projets destinés à la prévention et à la gestion commune des risques d'incendie ;
- projets destinés aux investissements pour accroître la couverture de systèmes TIC pour la sécurité de la navigation ; un observatoire commun pour la surveillance du transport des marchandises dangereuses et pour la création de laboratoires communs afin d'améliorer les compétences des travailleurs en matière de sécurité de la navigation dans la gestion des urgences ;
- projets destinés à la gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel.

Au 31/12/2018, les projets financés étaient au nombre de 38 et concernaient :

- la réalisation de plans d'action et d'actions pilotes pour l'élimination des déchets et des eaux usées dans les ports (20 % des cas),
- la sécurité de la navigation (18 %)
- le développement de réseaux transfrontaliers des sites culturels et la gestion intégrée du patrimoine culturel (13 %)
- la prévention et lutte contre les risques d'incendie (13 %)
- la mise en valeur des milieux naturels et culturels (11 %)
- la prévention et gestion des risques d'inondation (8 %),
- la gestion de l'ensablement des ports (8 %),
- la prévention et la gestion des risques liés à l'érosion côtière (3 %),
- la lutte contre les espèces envahissantes (3 %),
- la protection des aires marines protégées (3 %),

Les bénéficiaires de ces financements sont au total 324.

Tous les projets financés avec les 2 premiers Appels (au nombre de 23, soit 61 % du total) sont en cours de réalisation, tandis que ceux sélectionnés avec le 3<sup>e</sup> Appel n'ont pas encore été lancés. Ceux-ci sont entrés dans la phase de signature des conventions.

Les 23 projets en cours de mise en œuvre ont permis, fin 2018, d'obtenir des premiers effets : i) élaboration de mesures de protection contre les inondations pour la protection de 7 010 personnes ; ii) élaboration de 2 plans d'action communs contre le risque d'érosion côtière ; iii) création d'un réseau du patrimoine historique et naturel des îles auquel ont adhéré 7 institutions ; iv) mise en valeur de 3 sites naturels et culturels ; v) élaboration de mesures de gestion des déchets pour 22 ports ; vi) promotion d'un meilleur état de conservation de 850 000 hectares d'habitat naturel.

Le coût total des opérations financées s'élève à 97 433 558,49 € (FEDER + CN) et représente 99,87 % du budget de l'Axe.

Les dépenses engagées par les bénéficiaires et vérifiées sont égales à 9 921 564,00 € (FEDER + CN) et représentent 10,17 % du budget de l'Axe.

### **Axe 3 - Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires**

Sous cet Axe, 3 Appels ont été lancés avec les objectifs suivants :

- 1<sup>er</sup> Appel : projets simples visant à développer des systèmes de transport multimodaux afin d'améliorer la connexion des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération aux réseaux RTE-T,
- 2<sup>e</sup> Appel : i) projets destinés à des investissements pour les infrastructures et les services des nœuds portuaires et pour la réalisation de plateformes TIC intégrées avec des services intelligents, ii) projets visant à définir des modèles de simulation et de régulation du trafic terrestre et à mettre en œuvre conjointement des outils STI (Systèmes de Transport Intelligents) afin de réduire les émissions sonores, et pour des investissements pour la réduction des nuisances sonores dans les ports commerciaux et sur les plateformes logistiques associées, iii) projets destinés à réaliser des études de faisabilité pour l'utilisation de carburants moins polluants, pour la construction d'installations de GNL dans les ports commerciaux, et pour des plans d'action et actions pilotes pour la réalisation de stations de stockage et d'approvisionnement en GNL dans les ports commerciaux.

Les projets financés dans le cadre de ces Appels sont au nombre de 16 et sont déclinés comme suit :

- réalisation de services innovants pour améliorer l'efficacité des connexions des principaux nœuds portuaires via des plateformes TIC et des services d'infomobilité (37,5 % des cas) ;
- amélioration de la durabilité des ports commerciaux et des plateformes logistiques visant à réduire les nuisances sonores (37,5 % des cas) ;
- amélioration de la durabilité des activités portuaires commerciales visant à réduire les émissions de carbone par la promotion d'utilisations optimales du GNL et la planification d'installations d'approvisionnement et de

stockage de carburant (25 % des cas).

Les bénéficiaires de ces financements sont au nombre de 109.

Fin 2018, tous les projets financés ont été lancés. Bien entendu, les projets (4, soit 25 % du total) financés avec le 1<sup>er</sup> Appel sont plus avancés au niveau de la mise en œuvre, permettant la production des premiers résultats suivants :

- réalisation de 3 études conjointes sur le thème de la gestion innovante des services de transport de fret maritime visant à atténuer l'isolement des territoires insulaires,
- création d'1 dispositif permettant de développer des outils de gestion conjointe de services transfrontaliers de transport entre les îles, adoption d'1 dispositif TIC (plateforme web) pour l'interopérabilité des connexions multimodales des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération en vue d'une connexion aux réseaux RTE-T.

Le coût total des opérations financées est de 26 600 274,00 EUR (FEDER + CN), ce qui représente 85,90 % des ressources de l'Axe.

Les dépenses engagées par les bénéficiaires et vérifiées sont égales à 2 005 645,00 € (FEDER + CN) et représentent 6,48 % du budget de l'Axe.

Début 2019, un autre Appel (4e Appel) a été lancé pour la sélection de projets visant à créer un service TIC intelligent (billetterie intégrée) pour la mobilité intermodale transfrontalière des passagers et à créer un observatoire transfrontalier pour la surveillance de la qualité de l'air dans les ports. Les ressources affectées à ces opérations s'élèvent à 4 365 424,42 € (FEDER + CN). De cette manière, toutes les ressources allouées à l'Axe seront absorbées.

#### ***Asse 4 - Augmentation des opportunités d'emploi, durable et de qualité, et d'insertion par l'activité économique***

Sous l'Axe 4, les appels suivants ont été publiés :

- le 2e Appel, qui encourageait la réalisation de projets visant à créer un réseau transfrontalier de services de tutorat et d'accompagnement, et de projets visant à mettre en œuvre des parcours communs d'accompagnement au reclassement, au management buy-out (MBO), aux spin off pour les chômeurs suite à des crises d'entreprises ;
- le 3<sup>e</sup> Appel, projets stratégiques intégrés thématiques pour la création d'un réseau transfrontalier des services pour l'emploi et l'activation des services communs, et projets simples pour la mobilité transfrontalière des étudiants

Il y a 18 projets financés qui poursuivent les objectifs suivants :

- aide aux chômeurs pour l'accès aux services de création d'entreprise sur le territoire et pour l'accompagnement au reclassement, au management buy-out (MBO), et aux spin-off (28 % des cas) ;
- activation de services communs pour favoriser la rencontre entre l'offre et la demande et la mobilité des étudiants (72 %).

Les bénéficiaires sont au nombre de 109.

Au 31/12/2018, tous les projets sélectionnés avec le 2<sup>e</sup> Appel (28 % du total) ont été lancés, tandis que les projets financés avec le 3<sup>e</sup> Appel sont entrés dans la phase de signature des conventions. Les projets lancés ont démarré courant 2018 et sont donc aux premières phases de la mise en œuvre et n'ont pas pu produire des effets quantifiables d'ici la fin de l'année. Toutefois, sur la base des valeurs prévisionnelles fournies par les projets, il est possible d'affirmer que l'Axe sera en mesure d'atteindre les valeurs cibles attendues.

Le coût total des opérations financées est de 17 828 737,40 € (FEDER + CN). L'Axe a utilisé la totalité de sa dotation financière.

Les dépenses engagées par les bénéficiaires et vérifiées s'élèvent à 315 919,00 € (FEDER + CN) et correspondent à 1,77 % du budget de l'Axe.

#### ***Axe 5 - Assistance technique***

L'Axe 5 est dédié au soutien des activités nécessaires à une mise en œuvre efficace du Programme.

Dans le cadre de l'Axe, 3 appels d'offres ont été lancés pour :

- le service d'assistance technique à l'AG (adjudicataire : GME Soges-Resco-Resolvo) ;
- le service d'évaluation du Programme (adjudicataire : T33 srl) ;
- le service d'assistance pour l'optimisation des fonctionnalités des systèmes d'information (adjudicataire : GME formé par GPI spa (mandataire), Data Pos Srl e Engineering Ingegneria Informatica SpA )

En outre, l'Axe a promu et soutenu : les activités de diffusion, de collecte d'informations et de soutien en faveur des bénéficiaires potentiels et des partenaires de projets financés par les référents territoriaux, conformément au plan de travail annuel approuvé par le Comité de Suivi du programme ; les activités liées à la stratégie de communication ; les parcours de capitalisation des projets financés ; les activités nécessaires pour terminer et améliorer les procédures de mise en œuvre et de suivi du Programme.

Au 31/12/2018, tout le budget affecté à l'Axe a été destiné aux opérations en cours. Les dépenses engagées et vérifiées s'élèvent à 1 412 089,89 € (FEDER + CN) et correspondent à 11,79 % du budget de l'Axe.

### **La stratégie de communication du PC.**

À la fin de 2018, le niveau de mise en œuvre des activités réalisées afin d'améliorer la connaissance du Programme est le suivant :

- le site web du Programme, lancé en 2016, a franchi la barre des 50 000 utilisateurs, dont 54 % d'hommes et 46 % de femmes. 61% des utilisateurs du site ont entre 18 et 34 ans. Le site du Programme a connu une augmentation du nombre de pages, dont 70 sites web des projets financés dans le cadre des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Appels, créés sur le site web du Programme.
- Les réseaux sociaux ([Facebook](#), [Twitter](#), [Youtube](#)) ont connu une augmentation constante du nombre de leurs abonnés, ce qui leur a permis d'atteindre plus de 2 600 personnes.
- La newsletter du Programme a publié son sixième numéro avec un public d'environ 2 000 parties prenantes.
- Des événements transfrontaliers et territoriaux ont été organisés pour la présentation des nouveaux Appels de sélection de projets et des événements annuels du Programme. Entre septembre et octobre 2018, 19 projets ont rejoint l'initiative visant à célébrer la Journée de la coopération européenne. Les projets ont organisé 16 conférences, réunions et séminaires afin de faire connaître les résultats des projets et la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière maritime.
- Une série de 6 vidéos intitulée "Tanti risultati, un solo mare" (« Beaucoup de résultats, une seule mer ») a été produite afin de présenter certaines des réalisations des 6 pôles thématiques du Programme, dans lesquels s'insèrent les projets financés et les plateformes de collaboration internationales.
- Un sondage en ligne sur l'avenir de la coopération transfrontalière maritime après 2020 a été réalisé, ce qui a permis de recueillir l'opinion de nombreux citoyens. Le Programme a également publié son propre document de synthèse sur ce sujet, illustrant les scénarios possibles et les raisons pour soutenir la coopération maritime transfrontalière
- Le parcours de capitalisation lancé en 2017 est entré dans le vif du sujet. Le Programme Italie-France Maritime a été sélectionné par le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) pour participer à un parcours expérimental de capitalisation de Programmes CTE auxquels est associée la France.